

La justice valide le sentier de Saint-Briac

Depuis 1982, des riverains s'opposaient au passage du sentier littoral. «Une victoire», estiment Les Amis des chemins de ronde.



Le sentier de Saint-Briac a fait l'objet d'un long feuilleton juridique.

1 PHOTO : ARCHIVES

La cour d'appel administrative de Nantes a rendu, hier, son arrêt dans l'affaire opposant État et associations locales à des riverains de Saint-Briac. Ceux-ci souhaitaient l'annulation d'un arrêté préfectoral de 2015 déterminant le tracé d'un sentier côtier. En vertu de servitudes de passage, celui-ci empiète sur des parcelles privées.

Au terme d'années de procédures, la justice a donné raison au Ministère

de la Transition écologique, confirmant le tracé du sentier. « **C'est une belle victoire** », ont salué les Amis des Chemins de ronde d'Ille-et-Vilaine et leur président, Patrice Bauché. « **L'État a joué son rôle, les promeneurs pourront enfin profiter d'un sentier aux paysages enchanteurs.** »

Selon Patrice Petitjean, son prédécesseur, « **cet arrêt sera un phare pour toutes les associations qui défendent le sentier littoral.** »

St-Briac : après 40 ans de conflit, le sentier autorisé

La cour d'appel administrative de Nantes a rejeté, hier, la requête de certains riverains. Ils contestaient la servitude de passage permettant aux randonneurs d'emprunter le sentier côtier.

Justice

C'était « la bataille du pot de fer contre le pot de terre. » Et ils l'ont gagnée. « Enfin ! », vous diront-ils : les Amis des chemins de ronde d'Île-et-Vilaine ne cachent pas leur satisfaction, hier, tandis que tombe l'arrêt tant attendu de la cour d'appel administrative de Nantes.

Laquelle rejette la requête de plusieurs riverains briacins, réclamant que soit fermé le sentier côtier qui se fraie un chemin dans leurs propriétés – servitude de passage oblige.

Cette bataille, cela fait quarante ans qu'elle dure. Depuis qu'en 1982, un premier arrêté préfectoral avait autorisé le tracé d'un sentier côtier, à Saint-Briac. Des riverains avaient alors déjà porté l'affaire devant le tribunal administratif, soucieux de ne pas voir ce chemin empiéter sur leurs propriétés. Ils avaient remporté la première manche, en raison d'un vice de forme. 8 km de sentier avaient néanmoins pu être aménagés, en dehors des parcelles concernées.

En 2008, des manifestations – auxquelles participent les Amis des chemins de ronde de différents départements bretons, réclament une nouvelle fois que la question soit réétudiée. « Le conseil municipal de Saint-Briac est allé dans notre sens », salue Patrice Bauché, actuel président des Amis des chemins de ronde d'Île-et-Vilaine. Et en 2015, un nouvel arrêté préfectoral a repris, peu ou prou, le tracé de 1982.

Des arguments rejetés

Aux mêmes causes, les mêmes effets : de nouveaux recours ont été déposés par les riverains, marquant là le début d'un marathon médiatico-juridique. En résumé, l'affaire s'est promenée depuis 2017, du tribunal administratif de Rennes à la cour administrative d'appel de Nantes, en passant par le Conseil d'État. Ce dernier, saisi par le ministère de la Transi-



Le sentier côtier de Saint-Briac offre des points de vue exceptionnels. Le dernier obstacle à sa pérennisation vient d'être levé par la cour d'appel administrative de Nantes.

PHOTO : ANDRÉAS DUBOIS FRANCE

tion écologique et solidaire, en 2019, a demandé à la cour d'appel administrative de Nantes de plancher à nouveau sur la question. Pendant ce temps, les promeneurs ont vu des clôtures se hérissier sur leur chemin puis être démontées.

L'épilogue de l'affaire donne donc raison à l'État et aux associations locales (outre les Amis des chemins de ronde, l'Association Dinard Côte d'Émeraude environnement et le Cercle des amis de Saint-Briac et de la Côte d'Émeraude se sont aussi mobilisés) : le tracé du sentier demeure inchangé et continuera à sinuer au fond des propriétés concernées.

Y compris en bordure de celle où une piscine avait été construite, « au demeurant sans déclaration préalable », à proximité immédiate du chemin. La cour d'appel administrative a

en effet arrêté que le tracé du sentier n'allait pas à l'encontre de la convention européenne des Droits de l'Homme, le propriétaire « n'étant pas privé de l'usage de sa piscine ».

L'instance n'a pas non plus retenu l'argument des riverains selon lequel ce sentier serait sujet à un risque d'éboulement, considérant que ces « risques et dangers [...] peuvent être prévenus par des travaux de confortement réalisés lors de l'aménagement du chemin ».

Une grande fierté

Patrice Bauché espère que l'affaire parvient là à son épilogue : « Plusieurs familles avaient déjà jeté l'éponge avant cet appel, mentionne-t-il. Cet arrêt démontre que la loi finit par passer, même face à des gens qui ont de gros moyens et de

gros appuis. C'était le cas des riverains concernés. »

Patrice Petitjean, président de l'association des Amis des chemins de ronde, jusqu'en 2019, lui fait écho : « Cela va bien au-delà d'un simple morceau de chemin en bord de mer. Cet arrêt est une grande fierté. Il est exceptionnel car il va permettre de débloquer des situations partout en France, ce sera un phare pour les associations qui défendent le sentier littoral dans le Midi, en Corse ou ailleurs. »

Tous deux s'accordent à saluer « l'ouverture » des services de l'État dans ce dossier : « C'est grâce à cela que ce sentier a pu voir le jour et est désormais juridiquement solide », conclut Patrice Petitjean.

Marie LENGLET.